



FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS PARACHUTISTES

SIEGE : QUARTIER GENERAL NIEL – 2, rue Montouliou Saint-Jacques
31000 TOULOUSE

ADRESSE POSTALE : FNAP - BP 50143
64811 AEROPOLE PYRENEES CEDEX

E-MAIL : fednatassosparas@gmail.com

Pau, le 10 avril 2016

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2015

L'assemblée générale de la Fédération Nationale des Associations Parachutistes s'est déroulée le 15 mars 2016 au quartier Soult du 35^{ème} régiment d'artillerie parachutiste sous les présidences d'honneur conjointes des généraux de corps d'armée (2s) de COURREGES et LE PAGE. 30 associations membres ou sympathisantes étaient présentes ou représentées dont 20 par leurs présidents en exercice.

Le général de corps d'armée (2s) LECHEVALLIER, président de la FNAP, a suivi l'ordre du jour ci-après :

15h00 : ouverture des assemblées générales de la FNAP par le président ;

15h05 : adresse du colonel MARCHAND, chef de corps du 35^e RAP ;

15h30 : déroulement de l'ordre du jour ;

15h30 - Assemblée Générale extraordinaire

16h00 - Assemblée Générale ordinaire

- point de situation sur les associations, vérification du quorum ;
- rapport moral du président ;
- Compte rendu de la réunion du Comité national d'entente (CNE) du 9 février 2016 : projet de monument dédié aux soldats français morts en opérations extérieures et point sur l'attribution de la Légion d'honneur à titre posthume ;
- point de situation sur les Associations professionnelles nationales militaires (APNM) ;
- Clôture du projet de rénovation de la chapelle de That Khé : action terminée, commentaire pour bilan ;
- site internet de la FNAP ;
- projet de nouveau logo ; commentaires et recommandations ;
- bilan financier 2015, vote ;
- projet de budget 2016, vote ;
- Association « *Les amis du Général Bigeard* » : point de situation ;
- point de situation d'une éventuelle adhésion à la fédération MAGINOT ;
- accueil de nouvelles associations/amicales avec vote :
 - Amicale des anciens du 2^{ème} RPIMa ;

- Amicale parachutiste des Vosges ;
- Association landaise des parachutistes brevetés militaires ;
- Société des amis du musée des parachutistes (SAMParas), association sympathisante ;
- Association des rescapés et des familles des victimes de l'attentat du Drakkar, association sympathisante ;
- Présentation des candidats au conseil national et élections ;
- Aide à la reconversion ;
- Tour de table des associations, dialogue.

17h15 : Fin de la partie statutaire, pause.

17h30 : L'Office national des anciens combattants (ONAC). Introduction par le général Georges LEBEL ; présentation (*représentants de l'ONAC*) et discussions.

18h30 : Conclusion : adresse des Présidents d'honneur et clôture par le président.

CONCLUSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR LES PRESIDENTS D'HONNEUR

Les généraux (2S) de COURREGES et LE PAGE ont clôturé l'AG en remerciant le général (2s) LECHEVALLIER et le conseil national pour le travail accompli. Ils se sont déclarés heureux de voir la FNAP sur de bons rails.

La journée se termine par un apéritif au cours duquel le général (2s) LECHEVALLIER remercie le colonel Pierre-Olivier MARCHAND, chef de corps du 35^{ème} RAP, pour l'excellent accueil et l'aide du régiment et lui remet la médaille de la FNAP. L'OSA est également mis à l'honneur pour sa disponibilité.

Un repas de qualité permet à tous de retrouver une saine ambiance de fraternité parachutiste.

Le secrétaire général
Pierre-Henri RAKETAMANGA

Le président
Jacques LECHEVALLIER

ANNEXES

1. Point de situation sur les associations et quorum par le Secrétaire général ;
2. Assemblée générale extraordinaire, vote ;
3. Rapport Moral du Président, vote ;
4. Bilan Financier 2015 et projet Budget 2016, vote ;
5. Complètement du conseil national ; élections ; présentation du nouveau conseil national ;
6. Présentations diverses.

ORIGINAL SIGNÉ

ANNEXE 1 – POINT DE SITUATION SUR LES ASSOCIATIONS ET QUORUM

La FNAP se compose de 34 associations adhérentes dont 1 sympathisante. En rouge apparaissent les associations n'ayant pas répondu à la convocation.

Associations à vocation nationale

AMICALE DES COMMANDOS DE L'AIR (AGCPFCA)	3 voix
UNION NATIONALE DES PARACHUTISTES	4 voix
AMICALE DES FUSILIERS MARINS ET COMMANDOS	3 voix

Associations et amicales régimentaires

AMICALE ANCIENS 1 ^{er} BAT DE CHOC ET DU CNEC	2 voix
AMICALE DES ANCIENS DU 1 ^{er} RCP	3 voix
AMICALE DU 1 ^{er} RHP	3 voix
AMICALE ANCIENS DU 1 ^{er} RTP - BOMAP - BOAP ET LPA	2 voix
AMICALE DU 3 ^{ème} RPIMa ET DES TDM	3 voix
AMICALE DU 8 ^{ème} RPIMa et du 7 ^{ème} RPCS	3 voix
AMICALE DES ANCIENS DU 9 ^{ème} RCP	3 voix
AMICALE DU 13 ^{ème} RDP	3 voix
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS DU GRAND 14	1 voix
AMICALE DU 17 ^{ème} RGP	2 voix
AMICALE "ROYAL AUVERGNE" 18^{ème} RCP	2 voix
AMICALE ANCIENS DU 35 ^{ème} RAP ET DE L'ARTILLERIE PARA	3 voix
ASSOCIATION "QUI OSE GAGNE"	4 voix
ASSOC NATIONALE ANCIENS DU 11 ^{ème} CHOC (Bagheera)	4 voix
AMICALE DE L'ETAP	2 voix

Associations et amicales à vocation spécifique

AMICALE DES ANCIENS LÉGIONNAIRES PARACHUTISTES	3 voix
AMICALE DES ANCIENS DE LA CPIMa DE L'EX AEF	1 voix
AMICALE ANCIENS DES TRANSMISSIONS AÉROPORTÉES	2 voix
AMICALE DES CHUTEURS OPÉRATIONNELS	1 voix
AMICALE DES OPÉRATIONS SPÉCIALES	1 voix
CLUB DES CHEFS DE SECTIONS PARAS AU FEU	1 voix

Associations et amicales à vocation régionale

AMICALE ANCIENS PARACHUTISTES DE HAUTE MARNE	1 voix
AMICALE ANCIENS PARAS DU TERRITOIRE DE BELFORT	1 voix
AMICALE DES PARACHUTISTES DU SUD OUEST	1 voix
AMICALE DES ANCIENS PARACHUTISTES D'Auvergne	1 voix
AMICALE ANCIENS PARA Hte ALPES ET SA RÉGION	1 voix
AMICALE PARACHUTISTE DE LORRAINE	1 voix
AMICALE DES ANCIENS PARAS DROME ARDÈCHE	1 voix
ASSOCIATION SAVOYARDE DES ANCIENS T.A.P.	1 voix
AMICALE MARTINQUAISE DES PARACHUTISTES	1 voix

Association sympathisante

FÉDÉRATION NATIONAL D'ENTRAIDE PARACHUTISTE	
---	--

Quorum

Le total des voix est de 68.

Associations adhérentes présentes :	19	44 voix
Associations adhérentes représentées :	9	18 voix
Associations adhérentes excusées :	1	pas de pouvoir
Association sympathisantes présente:	1	
Association sympathisante excusée :		
Associations absentes et non excusées :	4	6 voix

Voix présentes ou représentées : 62 voix

Quorum majorité simple : 32 voix

Quorum majorité des deux tiers : 42 voix

L'assemblée générale peut valablement délibérer.

ANNEXE 2 – ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE MODIFICATION DES STATUTS

15h30 : Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire de la FNAP par le président, le général (2S) LECHEVALLIER.

Minute de silence

Proposition (*en **italique gras** pour les parties à modifier et **gras** pour les propositions de modification*) : modifier l'article 8 des statuts de la Fédération Nationale des Associations Parachutistes du 26 mars 2013.

Article actuel :

Article 8 - Le Comité exécutif est composé de **5 membres** : le président de la Fédération et 4 vice-présidents. Le président représente la Fédération dans tous les actes de la vie civile. Il en est le porte-parole.

Le Bureau comprend un secrétaire général et un secrétaire général adjoint, un trésorier et un trésorier adjoint.

Tous doivent être adhérents d'une association membre de la Fédération. Ils sont élus par l'Assemblée générale pour 3 ans dans un scrutin à bulletin secret. Ils sont rééligibles. Au sein du Comité exécutif les décisions sont prises à la majorité des voix.

Les membres du comité exécutif et du bureau ne peuvent recevoir de rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées.

Article proposé :

Article 8 - Le Comité exécutif est composé de **8 membres** : le président de la Fédération, 4 vice-présidents et **3 administrateurs**. Le président représente la Fédération dans tous les actes de la vie civile. Il en est le porte-parole.

Le Bureau comprend un secrétaire général et un secrétaire général adjoint, un trésorier et un trésorier adjoint.

Tous doivent être adhérents d'une association membre de la Fédération. Ils sont élus par l'Assemblée générale pour 3 ans dans un scrutin à bulletin secret. Ils sont rééligibles.

Au sein du Comité exécutif les décisions sont prises à la majorité des voix, **en cas de partage, celle du président est prépondérante.**

Les membres du comité exécutif et du bureau ne peuvent recevoir de rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées.

La modification est votée à l'unanimité.

15h55 : clôture de l'AGE.

ANNEXE 3 – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE - RAPPORT MORAL DU PRESIDENT - VOTE

Les objectifs de l'année dernière :

- Réalisation d'un site Internet. Ce site ne doit pas être un blog (information maîtrisée) ;
- Elargissement de la FNAP ;
- Vecteur d'entraide ;
- Comité national d'entente ;
- Rayonnement.

1. Compte rendu de la réunion du Comité national d'entente du 9 février 2016 :

• Projet d'un monument dédié aux soldats français morts en OPEX

Il s'agit d'ériger « *Un monument qui puisse témoigner de la reconnaissance de la Nation et entretenir la mémoire de ces soldats qui sont l'honneur de la France* » (M. Gérard LONGUET, Ministre de la Défense, le 18 avril 2011).

Septembre 2011 : Rapport du général d'armée (2S) THORETTE. Il propose pour emplacement la Place Vauban. Le projet est refusé par les riverains et la maire du 7^{ème} arrondissement !

Suit un nouveau rapport du général d'armée (2S) de PERCIN qui ne donne pas satisfaction dans ses propositions.

Un nouvel emplacement est alors proposé au Parc André Citroën, mais il faut l'accord des architectes du Parc.

Une Cour intérieure du Ministère de la défense à Balard est aussi proposée, mais rejetée par les associations car non visible du public.

Aujourd'hui, le projet semble enlisé...

Le 11 janvier 2016, au lendemain des cérémonies du 10 janvier à la mémoire des victimes des récents attentats, le Général d'armée (2S) CAMBOURNAC, président de l'UNP, adresse alors une lettre au Président de la République.

Le 3 février 2016, l'Elysée adresse un « accusé de réception ».

19 février 2016 : suite à la réunion du Comité nationale d'entente, une lettre est adressée au Président de la République, signée par 50 associations dont la FNAP et l'UNP.

Elle comporte, entre autres, la proposition d'une solution alternative, avec l'érection d'un monument à l'amorce de l'Esplanade des Invalides, juste après le Pont Alexandre III, sur l'itinéraire du plan « Hommage ».

Nous sommes en attente d'une réponse.

• Attribution de la Légion d'honneur à titre posthume

La Légion d'Honneur peut être décernée selon trois règles :

- A titre « *normal* » :

Chaque Ministère adresse ses propositions au Conseil de l'Ordre. Les décorations sont attribuées par le Président de la République, Grand Maître de l'Ordre.

- A titre « *exceptionnel* »

1. Ce sont des Décorations remises à des chefs d'Etats et de Gouvernements et à leurs collaborateurs ainsi qu'aux membres du corps diplomatique ; l'attribution suit la procédure suivante :

- le choix est pris à la seule initiative du Président de la République (le Grand Chancelier est en principe informé) ;
- le Conseil de l'Ordre enregistre à posteriori.

2. Décorations remises à titre posthume : Il s'agit une procédure d'exception instituée en 1918, supprimée par le Général de Gaulle en 1962 avec la création de l'ONM, la LH devant rester réservée à une « élite vivante » puis rétablie par le Président Mitterrand en 1981.

Le Président de la République est souverain et peut déléguer au 1^{er} Ministre, pour agir jusqu'à un an après les faits (changé par l'actuel Président de la République de 6 mois à un an)

Le Conseil de l'Ordre n'est pas consulté en préalable, mais à posteriori, pour émettre « *l'avis de conformité requis par le code de la LH* » mentionnant les circonstances qui ont entraîné la mesure d'exception.

Depuis Juin 2010, 88 militaires, 32 pompiers, policiers ou douaniers et 22 civils (dont 12 de Charlie Hebdo) ont eu la Légion d'Honneur selon cette procédure.

Cas des tués de janvier 2015... (cf. Article de la Cohorte de Mars 2016)

Le Conseil a suivi et a émis l'avis de conformité requis...

« Ces journalistes ont été ciblés et tués parce qu'ils exprimaient un principe qui est au cœur des valeurs de la République : la liberté d'expression. On peut de pas partager la manière dont ils utilisaient cette liberté mais à travers leur assassinat, c'est bien elle qui a été remise en cause. »

« Un extraordinaire élan d'unité nationale, et même internationale, a suivi les attentats de janvier 2015, le défilé à Paris d'une cinquantaine de chefs d'Etats et de gouvernement, les marches populaires qui ont rassemblé par millions nos concitoyens, et même les cloches qui ont sonné à Notre Dame !

C'est dans ce contexte de réaction si forte de la nation que le chef de l'Etat a dû s'interroger sur la façon de répondre et a décidé de décorer de la LH les membres de la rédaction de Charlie Hebdo - avec l'accord de leurs familles. »

P.m. G.WOLINSKI était déjà décoré de la LH en... 2005 !

« La LH est un marquant fort de notre identité, si bien que lorsqu'on porte atteinte à nos principes fondamentaux, on se tourne vers elle. Mais c'est une incompréhension de ce qu'elle est fondamentalement, à savoir une récompense du mérite. La LH n'est pas faite pour consoler du malheur ou exprimer de la compassion.

... L'hommage aux victimes des attentats [doit être fait] de manière appropriée... [comme] l'hommage national qui leur a été rendu aux Invalides. »

La création d'une médaille pour les victimes du terrorisme est à l'étude.

2. APNM : Point de situation

Loi 28 juillet 2015 : elle instaure un « nouveau » droit d'association des militaires qui modifie le Statut général des militaires. Pour siéger au CSFM, une « APNM » doit être composée exclusivement de personnel d'active, des 3 catégories (officiers, sous-officiers et MDR) et, au minimum, de 3 armées et de 2 services. Les seules questions traitées concernent la condition militaire.

Article 10 : *« L'existence de groupements professionnels militaires à caractère syndical...sont incompatibles avec les règles de la discipline militaire. »*

Article 11 : *« Les APNM ne peuvent contester la légalité des mesures d'organisation des forces armées et des formations rattachées. »*

« Leur activité doit s'exercer dans des conditions compatibles avec l'exécution des missions et du service des forces armées et ne pas interférer avec la préparation et la conduite des opérations.

« Les associations sont soumises à une stricte obligation d'indépendance, notamment à l'égard du commandement, des partis politiques, des groupements à caractère confessionnel, des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs, des entreprises, ainsi que des Etats.

« Elles ne peuvent constituer d'unions ou de fédérations qu'entre elles. »

Il est possible de fédérer des entités propres à chacune des armées ou services concernés. Ainsi, les aspects éventuellement spécifiques à chaque armée et/ou service peuvent être pris en compte. En janvier 2017, 16 sièges sur 61 seront ouverts aux APNM au sein du CSFM (au prorata des effectifs des associations reconnues) ; les CFM d'armées ne sont pas concernés par ces mesures. Les APNM sont auditionnées chaque année par le Haut Comité d'évaluation de la condition militaire (HCEM) et peuvent demander à être entendues sur toute question générale intéressant la condition militaire.

Les décrets d'application seront publiés très prochainement.

Développements :

- Une « **APNM Marine** » (www.apnm-marine.fr) a été lancée par le CEMM, 27 novembre 2015 : elle rassemble 3 collègues (officiers, officiers mariniers et équipages). Elle jouit du soutien de la Fédération nationale des officiers mariniers (FNOM) et de l'Association des anciens élèves de l'Ecole navale (AEN) qui en héberge le siège. Elle entend participer à la concertation sans se substituer au CFM (plusieurs de ses adhérents sont membres du CFM).

- les **Gendarmes** ont entamé des travaux de fond sur ce sujet.

- Le projet d'une « APNM interarmées » a été lancé par l'**Epaulette** (AG 6 février).

- Au sein de l'**Armée de l'Air** : peu d'informations à ce jour. Une APNM autonome semble en cours de création...?

Réflexions

Dans l'armée de Terre les seules associations qui comptent les 3 catégories de personnels sont les « Amicales » régimentaires et leurs fédérations aux 3 niveaux : régiment, grandes unités organiques et niveau central.

Peut-on adosser nos APNM à nos « Amicales » ?

En effet, les amicales œuvrent « en bonne intelligence » avec les unités dont elles sont issues : Elles apportent un soutien dans les domaines de la reconversion, du recrutement, du suivi des blessés, du devoir de mémoire, de rayonnement local et régional... et incarnent cet aspect « familial » de l'esprit de corps. Il y a là certainement une occasion de renouveau pour nos « Amicales » régimentaires ?

Ainsi organisé ce pourrait être une occasion de traiter en interarmées et services de sujets communs comme le devenir de la caisse militaire de Sécurité sociale de Toulon, la gestion du Fond de prévoyance militaire, le devenir de la réforme du code des pensions d'invalidité, l'avenir de nos pensions...

3. « **THAT KHÉ** » : Cette action est terminée.

La chapelle pendant les travaux :



Les donateurs :

Elizabeth LEMURE	5 000,00 €	<i>Maire de Gleizé, vice-présidente de la Communauté d'agglomération de Villefranche-sur-Saône, présidente de l'Association des Maires du Rhône, sénatrice du Rhône</i>
Fédération Maginot	5 000,00 €	<i>Fédération Nationale André Maginot</i>
ANAPI	3 150,00 €	<i>Association des anciens prisonniers d'Indochine</i>
FNAP	3 000,00 €	
AALP	3 000,00 €	<i>Association des anciens Légionnaires Parachutistes</i>
Secours de France	1 500,00 €	<i>Association patriotique</i>
Amédée THEVENET	1 000,00 €	<i>Fils d'un mort de la RC4 (initiateur du projet)</i>
Amicale du 3ème RPIMA	1 000,00 €	
Individuels du 13ème RDP	1 000,00 €	<i>recréé comme unité TAP en 1952, n'était pas en Indochine</i>
ANAETAP	500,00 €	<i>Association des anciens de l'ETAP</i>
ACUF	500,00 €	<i>Combattants de l'Union Française</i>
Membres ANAPI	465,00 €	<i>Association des anciens prisonniers d'Indochine</i>
Total	25 115,00 €	

En une année, avec un budget tenu, sur des fonds réunis en quelques mois grâce à l'initiative de la FNAP, en soutien de Viêt-Nam Espérance et en relation avec les autres donateurs, ensemble, nous avons pu, de plus, restaurer le plafond en bois dans la chapelle (1.100 €) et l'oratoire pour la statue de Notre Dame dans le village (3.000 €).

Le 7 octobre 2015 a eu lieu l'inauguration officielle, à l'occasion du centenaire de la Paroisse.



4. ASSOCIATION « LES AMIS DU GÉNÉRAL BIGEARD » :

La création de cette association a été envisagée par le comité exécutif de la Fondation l'an passé. En effet, la Fondation général Bigeard peut certes recevoir des dons de personnes physiques ou morales, mais n'est pas habilitée, de par ses statuts, à recueillir des adhésions individuelles et par voie de conséquence des cotisations régulières.

Outre cette possibilité de collecter chaque année des fonds, la création d'une telle association - régie par la loi de 1901- offrirait une souplesse de gestion dont la Fondation ne dispose pas en l'état actuel du fait de son rattachement à la Fondation de France.

Le général (2s) PIQUEMAL, alors membre du comité exécutif, avait été mandaté pour engager une démarche exploratoire sur la faisabilité de ce projet et procéder à un premier recensement des personnes qui pourraient être intéressées par la perspective de siéger dans les instances dirigeantes de l'Association, d'où sa prise de contact avec la FNAP.

Il devait dresser un bilan détaillé lors du comité de la Fondation qui s'est tenu le 18 mars 2016. Suite à la démission du général (2s) PIQUEMAL, le projet de création de l'association a été mis en suspens.

Le comité exécutif a pris acte de la décision du général démissionnaire et examine maintenant la manière dont ce dossier va être dorénavant piloté. Nous serons tenus au courant.

5. FÉDÉRATION MAGINOT : l'idée d'une éventuelle adhésion de la FNAP à cette fédération a été abandonnée pour incompatibilité de statuts.

6. FNAP : SITE ET LOGO.

Le major Perrin, vice-président de la FNAP en charge du site, l'a présenté (www.fnapara.fr) puis a proposé d'ouvrir un concours pour un nouveau logo.

Concernant le site, il convient d'insister sur les points suivants :

- le site de la FNAP est celui de la communauté des associations et amicales membres de la Fédération. Forum d'échange, amicales et associations sont invitées à y faire paraître des articles et à communiquer sur leurs activités, tout particulièrement les cérémonies ou manifestations publiques ; il serait souhaitable aussi que les associations retransmettent à leurs adhérents les informations qui leurs sont communiquées.
- instrument de la manifestation de notre cohésion, la mise en ligne d'informations sur le site de la FNAP, ou par le biais de notre messagerie collective doit permettre aux parachutistes présents à proximité de s'associer à des manifestations particulières, telles que les obsèques d'un grand ancien, ou l'invitation à une Saint-Michel de parachutistes éloignés géographiquement du lieu de rassemblement de leur amicale ;
- certaines associations et amicales n'ont toujours pas communiqué leur logo et le lien vers leur propre site Internet lorsqu'il existe. Elles sont invitées à le faire au plus tôt ;
- en réciprocity, il serait hautement souhaitable que le logo et un lien vers le site de la FNAP apparaisse sur les sites Internet existants d'associations et amicales parachutistes. Cela permettrait à la FNAP d'être mieux connue et reconnue ;
- ainsi, suite à quelques sondages, il semblerait que de nombreux adhérents d'associations et amicales parachutistes membres de la FNAP ignorent l'existence de notre site. Les associations et amicales sont alors invitées à communiquer auprès de leurs adhérents sur ce point.

Autres points concernant le site :

- mise en ligne de l'histoire des parachutistes. Le document qui apparaîtra dans la rubrique « les parachutistes » est en cours d'élaboration ;

- les associations et amicales qui ne l'ont pas encore fait sont invitées à en compléter la sous-rubrique « albums et vidéos », en prenant exemple sur ce qui a déjà été réalisé.

Projet de rénovation du logo de la FNAP :

Il a d'ores et déjà proposé ces 5 projets mais toutes les idées seront les bienvenues. Le prochain logo sera adopté lors de l'assemblée générale ordinaire de 2017 sur la base des projets présentés.



7. OBJECTIFS de la FNAP POUR L'ANNEE A VENIR :

- consolidation des objectifs atteints ;
- Internet : faire connaître le site, le faire progresser ;
- rester présent sur les grands dossiers ;
- poursuivre nos efforts de cohésion, échanges d'information et coordination des actions ;
- rayonnement et communication.

Après acceptation de l'AG, le rapport financier est soumis au vote à main levé :

VOTE : pour 62 voix/ abstention 0 / contre 0*

Présentation disponible en version électronique sur simple demande au secrétaire général.

ANNEXE 4 – AG ORDINAIRE RAPPORT FINANCIER – BUDGET PREVISIONNEL - VOTE

A la présentation du rapport financier, des participants à l'AG font remarquer que les comptes présentés sont erronés car une ligne a été omise. Le trésorier reconnaît son erreur et donne des explications orales.

Les comptes présentés ci-dessous sont les comptes réels, correction faite.

COMPTE de RÉSULTATS 2015

PRODUITS

AVOIR au 31.12.2014	16.827,39
Cotisations 2015	2.130,00
TOTAL	18.957,39

CHARGES

Frais de compte & BP	204,40
Fournitures	97,98
Cotisations	165,00
Site WEB	1.767,66
Frais internes (A.G&CN)	2.184,13
TOTAL des charges	4.419,17

BILAN : 18.957,39 – 4.419,17 = + 14.538,22€

Avoir au 31 décembre 2015 : 14.538,22 €

BUDGET PREVISIONNEL 2016

PRODUITS

AVOIR au 31.12.2015	14538,22
Cotisations 2016	4120
TOTAL	18.658,22

CHARGES

Fournitures	180,00
Frais internes (CN&A.G)	2.800,00
Cotisations Externes	165,00
Représentations	400,00
Provisions	15.113,22
TOTAL	18.658,22

Après acceptation de l'AG, le rapport financier est soumis au vote à main levée :

VOTE : pour 58 voix/ abstention 4 voix / contre 0

- Il est demandé ensuite à l'AG de voter le montant des cotisations 2017, inchangé depuis 2013.

COTISATIONS

Depuis 2013	
moins de 200	= 30 €
de 201 à 500	= 100 €
de 501 à 1 000	= 150 €
plus de 1 000	= 300 €

A compter du 1^{er} janvier 2017	
moins de 200	= 40€
de 201 à 500	= 120 €
de 501 à 1 000	= 180€
plus de 1 000	= 340 €

VOTE : pour 60 voix/ abstention 2 voix / contre 0

Le montant des cotisations à compter du 1^{er} janvier 2017 est adopté.

ANNEXE 4 – DEMANDE D'ADHESION DE NOUVELLES ASSOCIATIONS

5 nouvelles associations ou amicales ont demandé à rejoindre la FNAP. Le Secrétaire général, après vérification de la compatibilité de leurs statuts avec la Charte et les statuts de la fédération, les avait proposées au CN qui avait donné son accord, sous réserve du vote de l'AG.

Postulaient donc comme **associations actives** :

- l'Amicale des anciens du 2^{ème} RPIMa, représentée par le colonel SOUM ;
- l'Amicale parachutiste des Vosges, représentée par le lieutenant-colonel RAKETAMANGA ;
- l'Association Landaise des parachutistes brevetés militaires, représentée par son président le lieutenant-colonel de MONTAIGNE ;

et comme **associations sympathisantes** :

- l'Association « Société des Amis du Musée des parachutistes » ou SAMParas, représentée par son président le Major CORCOSTEGUI ;
- l'Association des rescapés et des familles des victimes de l'attentat Drakkar, « ARFVA/DRAKKAR », représentée par le général LEBEL.

Après acceptation de l'AG, l'accueil de ces nouvelles associations est soumis au vote à main levée :

VOTE : pour 62 voix/ abstention voix / contre 0

ANNEXE 5 - COMPLETEMENT DU CONSEIL NATIONAL

Jusqu'au 15 mars 2016, le Conseil national était le suivant :

CONSEIL NATIONAL	
PRESIDENTS D'HONNEUR	
Général LEBORGNE (décédé en 2007) Général (2S) de COURREGES Michel Général (2S) LE PAGE Maurice Général (2S) PARTY Marcel	
COMITE EXECUTIF	
<i>PRESIDENT</i>	
Général (2S) LECHEVALLIER Jacques	Fin de mandat AG 2017
<i>VICE-PRESIDENTS</i>	
Général (2S) PONCET Henri-François	Fin de mandat AG 2018
Général (2S) VINCIGUERRA Jean-Paul	Fin de mandat AG 2017
Général (2S) LEBEL Georges	Fin de mandat AG 2017
Major ® PERRIN Hervé	Fin de mandat AG 2017
BUREAU	
<i>SECRETAIRE GENERAL</i>	
Lieutenant-colonel ® RAKETAMANGA Pierre-Henri	Fin de mandat AG 2017
<i>SECRETAIRE ADJOINT</i>	
Major ® LEVEL Lionel	Fin de mandat AG 2017
<i>TRESORIER</i>	
Capitaine ® CABANNE Jean-Paul	Fin de mandat AG 2018
<i>TRESORIER ADJOINT</i>	
Lieutenant-colonel ® CAILLAUD Dominique	Fin de mandat AG 2018

Suite à l'AG extraordinaire du 15 mars 2015 modifiant l'article 8, 3 postes d'administrateurs sont à pourvoir.

Candidatures :

Le Commissaire général (2S) Philippe BEYRIES
Le lieutenant (RC) Thierry ROUSSEAU.

Après acceptation de l'AG, ces candidatures sont soumises au vote à main levé :

VOTE : pour 62 voix/ abstention voix / contre 0

A l'issue du vote et de l'AG, le Conseil national 2016 est donc le suivant :

CONSEIL NATIONAL	
PRESIDENTS D'HONNEUR	
Général LEBORGNE (décédé en 2007) Général (2S) de COURREGES Michel Général (2S) LE PAGE Maurice Général (2S) PARTY Marcel	
COMITE EXECUTIF	
<i>PRESIDENT</i>	
Général (2S) LECHEVALLIER Jacques	Fin de mandat AG 2017
<i>VICE-PRESIDENTS</i>	
Général (2S) PONCET Henri-François	Fin de mandat AG 2018
Général (2S) VINCIGUERRA Jean-Paul	Fin de mandat AG 2017
Général (2S) LEBEL Georges	Fin de mandat AG 2017
Major ® PERRIN Hervé	Fin de mandat AG 2017
<i>ADMINISTRATEURS</i>	
Commissaire Général (2S) BEYRIES Philippe	Fin de mandat AG 2019
Lieutenant ® ROUSSEAU Thierry	Fin de mandat AG 2019
BUREAU	
<i>SECRETAIRE GENERAL</i>	
Lieutenant-colonel ® RAKETAMANGA Pierre-Henri	Fin de mandat AG 2017
<i>SECRETAIRE ADJOINT</i>	
Major ® LEVEL Lionel	Fin de mandat AG 2017
<i>TRESORIER</i>	
Capitaine ® CABANNE Jean-Paul	Fin de mandat AG 2018
<i>TRESORIER ADJOINT</i>	
Lieutenant-colonel ® CAILLAUD Dominique	Fin de mandat AG 2018

ANNEXE 6 - PRESENTATIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

1) L'Aide à la reconversion par le général (2s) PETER, vice-président de l'UNP. Point de situation.

L'UNP avait proposé en 2015 aux amicales des régiments parachutistes de mettre en commun leurs moyens pour améliorer l'aide à la reconversion de ceux qui quittent le service actif. A sa demande cette action menée principalement par Gérard PALAIS, du CA de l'UNP, est relayée par le secrétaire général de la FNAP vers les associations membres de celle-ci.

Si la transmission fonctionne bien, le retour d'information par contre a besoin d'être amélioré. Il est difficile de savoir si les propositions ont été satisfaites. Cependant 5 à 6 personnes ont pu en bénéficier.

Les efforts réalisés pour des échanges d'informations et des propositions d'aide à la conversion méritent d'être encouragés et poursuivis.

2) Tour de Table

- Le général PETER demande à nouveau une aide financière pour l'ANOPEX. Ce sujet non inscrit à l'ordre du jour surprend l'assemblée générale qui donne son accord à une question qu'elle n'a ni entendu, ni comprise.
Le secrétaire général et nombre de membres du Comité national, estiment que cette question devra être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CN au mois de juin et qu'une réponse devra être donnée au président de l'ANOPEX par écrit.
- Le général PETER déclare que les membres des associations remplissant une mission peuvent abandonner leur créance au profit d'une réduction d'impôt. Le secrétaire général lui répond que cela doit répondre à des conditions spécifiques. Pour éclairer ce sujet, les présidents d'associations ont reçu directement 3 documents : réduction pour dons à des organismes d'intérêt général, fonctionnement des associations habilités et fiche pratique frais des bénévoles.

3) Les représentants de l'ONAC (*Extrait du PV de l'Entraide*)

Après avoir évoqué dans une vidéo de grande qualité le centenaire de l'ONAC-VG, les représentants de l'Office ont insisté sur les changements en cours dans leur organisation, la priorité étant désormais donnée à la « génération OPEX » ainsi que le traitement des dossiers de nos blessés physiques ou atteints de syndromes post-traumatiques.

Ils ont manifesté le souhait de se rapprocher des Amicales régimentaires, de l'Entraide Parachutiste et de la FNAP.